

POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE DE L'ÉNAP

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Présentation de l'école

L'École nationale d'administration pénitentiaire est un établissement public administratif national placé sous la tutelle du garde des Sceaux, Ministre de la Justice (cf. décret du 26-12-2000, art.11). L'Énap est l'une des quatre écoles du ministère de la Justice.

Les missions de l'Énap :

- Organiser la formation professionnelle initiale et continue des fonctionnaires et agents publics occupant un emploi dans l'administration pénitentiaire ainsi que celle des partenaires du service public pénitentiaire ;
- Préparer à des concours de la fonction publique. À ce titre, l'existence d'une Classe « Prépa Talents » permet la diversification des recrutements ;
- Réaliser des travaux de recherches et d'études et les diffuser ;
- Développer et mettre œuvre des actions de partenariat avec des institutions d'enseignement et de recherche ;
- Tisser des liens de coopération internationale, notamment en matière de formation et de recherche.

2. Contexte de l'étude de l'Université Bordeaux Inter-Culture

Après plus de quinze ans de fonctionnement, le service dédié à l'action culturelle à l'Énap a souhaité à la fois dresser un bilan et dessiner les perspectives pour les années à venir, sur les liens entre culture et justice.

Pour ce faire, en 2020, il a demandé à l'Université Bordeaux Inter-Culture (UBIC), centre d'innovation sociétal, plateforme de collaboration entre l'Université et le monde socio-économique sur la thématique « culture, économies créatives et territoires », de réaliser une étude évaluative et prospective de son activité.

À partir d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs regroupant une soixantaine d'acteurs locaux, régionaux, nationaux, appartenant aux sphères de la culture et de la justice, l'UBIC a produit une étude : « L'Énap, un lieu de Ressources Culture et Justice ».

Cette étude a fait l'objet d'une restitution auprès du comité de direction de l'Énap, et des personnels impliqués.

L'étude et ses préconisations ont porté sur 3 axes :

- La culture comme outil dans les formations initiales et continues et dans la vie du campus de l'Énap.
- L'Énap, un opérateur culturel territorial en lien avec ses missions.
- L'Énap dans les réseaux interrégionaux et nationaux, centre national de ressources Culture & Justice (valorisation des créations réalisées sur les terrains et à l'Énap)

3. Art et culture : des biens essentiels pour vivre en société

Notre école s'est construite et évolue grâce à un ensemble de valeurs communes traversées d'individus (personnels, élèves et stagiaires) qui l'enrichissent de leur singularité. L'art, sa rencontre et sa pratique nourrissent le collectif. La rencontre des cultures promeut le socle de l'interconnaissance et le respect de l'autre dans sa diversité.

L'art, la culture et le patrimoine révèlent deux éléments indissociables et complémentaires :

- La dimension esthétique et l'expérience sensible de l'activité artistique.
- Leur rôle dans la promotion des identités individuelles et collectives dans un parcours de formation.

L'art, la culture et le patrimoine sont les socles des valeurs démocratiques, de l'inclusion, de l'éducation au jugement critique, de la réflexivité, de l'ouverture aux autres. C'est aussi la transmission d'une histoire commune, une mémoire collective que l'on fait vivre, et à travers ce processus la création d'une culture commune, qui rassemble.

Au-delà des objectifs d'une école de service public, et en complément de ceux-ci, les actions culturelles et patrimoniales doivent puiser dans les fonctions premières de l'art : la création, l'imaginaire, le poétique. Cet enrichissement culturel des apprenants développe leur approche pluridisciplinaire.

4. Art, culture dans une école nationale de service public

Considérés comme outils inclusifs irrigant tous les métiers de l'administration pénitentiaire, de la formation au terrain, l'art, la culture et le patrimoine permettent aux agents, aux intervenant.e.s et aux usagers du service public pénitentiaire de mieux travailler, de mieux se rencontrer et de mieux se comprendre afin d'atteindre collectivement les objectifs de réinsertion, de culture professionnelle commune, d'émancipation et de faire société.

L'école se situe en interconnexion avec le terrain de par ses connaissances et expertises, elle joue un rôle majeur dans l'écosystème Culture & Justice qui va bien au-delà des frontières territoriales.

L'art, la culture et le patrimoine font partie de l'essence de l'école. Au-delà d'une visibilité dynamique et moderne, c'est une image fédératrice autour d'une culture de savoirs partagés qui s'affirme. L'art, la culture et le patrimoine sont des vecteurs privilégiés de rencontre, de partage et de cohésion entre divers acteurs et participent à la création d'une intelligence collective.

Par cet échange et le débat induit, émergent des idées novatrices, fortes de propositions concrètes, répondant aux questionnements professionnels d'aujourd'hui et de demain.

En portant une politique culturelle et artistique, l'Énap affirme une volonté de faire se rencontrer savoir-faire et savoir-être, en favorisant les échanges et les modes de pensées. C'est un parcours exigeant d'observation, de compréhension et de mise en commun qui croise à la fois les pratiques et contraintes de l'école et du terrain professionnel. À partir de ces confrontations de courants de pensée ou de représentations se développent la réflexivité et le questionnement, compétences indispensables aux futurs professionnels.

Au carrefour de dynamiques transversales, cette politique culturelle embrasse les enjeux pédagogiques inhérents aux fonctions de l'école, qui croisent les enjeux sociétaux et institutionnels contemporains.

La convention entre le ministère de la Culture et l'Énap de 2016, déclinaison du protocole d'accord de 2009, rappelle le cadre commun entre la formation et les pratiques professionnelles.

L'action d'une politique interministérielle Culture & Justice, rattachée à un établissement public de formation, existe et prend tout son sens en s'intégrant dans le territoire, auprès de partenaires associatifs ou porteurs de politiques publiques.

5. Les objectifs

En conformité avec la déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007, l'Énap considère l'identité culturelle de chaque élève, chaque stagiaire, chaque agent, chaque personnel et chaque usager du service public pénitentiaire dans leur singularité et dans leurs interactions dans un environnement social, économique et politique.

Objectif n°1 : Enrichir la formation des personnels pénitentiaires en permettant à l'art, la culture et le patrimoine de participer aux politiques publiques de prévention et d'insertion, en favorisant l'alliance de travail au sein de l'écosystème pénitentiaire.

Objectif n°2 : Collecter, conserver et valoriser :

- les productions culturelles réalisées en établissements et services pénitentiaires
- le patrimoine pénitentiaire

Objectif n°3 : Asseoir, à travers la dimension patrimoniale, l'identité et la culture pénitentiaire.

Objectif n°4 : Enrichir la collaboration entre l'école et le terrain à partir des expérimentations et des créations artistiques et culturelles réalisés à l'Énap.

Objectif n°5 : Contribuer à la dynamique partenariale de l'Énap sur son territoire et au développement du réseau national Culture & Justice (dans le domaine de la formation).

6. La gouvernance

Identifier l'école comme un lieu NATIONAL de création, d'expérimentation, de transmission et de ressource Culture & Justice implique des modes de gouvernances. L'unité communication, actions culturelles et évènementielles (UCACE) contribue, par ses missions transversales à soutenir la politique de l'École et développer des partenariats, et alimente ainsi la réflexion sur la place et le rôle de la culture à l'Énap.

La gouvernance de cette politique se déploiera à partir d'instances « culture modulable » :

En interne : Le groupe culture, transversal à tous les départements de formation, ainsi que les acteurs de la communauté pédagogiques sont les garants de cette politique.

En interne/externe : A partir de projets précis, en lien avec la vie du campus et/ou la formation, création d'un groupe d'acteurs de terrain (coordinateurs culturels, personnels pénitentiaires, chargés de Culture des DI, partenaires locaux...) afin de développer la dynamique de collaboration Énap /Terrains pour se nourrir mutuellement (formation, création, pratique...).

En externe : Différents partenaires locaux et nationaux peuvent intervenir à l'Énap ou la solliciter, sur des thématiques de société ou des politiques publiques.

7. La démarche

RENCONTRER des univers, des singularités, des créations...

CRÉER & IMAGINER à partir de rencontres artistiques et des imaginaires de chacun, pour rechercher, innover et partager, dans une démarche développant la réflexivité.

CO-CONSTRUIRE à partir des individualités, identités, compétences, savoir-faire et savoir-être des élèves, stagiaires, personnels, membres de la communauté pédagogiques en partenariat avec les services de l'école, les partenaires locaux et nationaux.

EXPÉRIMENTER & ANALYSER en exploitant et réinvestissant des pratiques artistiques et culturelles au service et dans la construction des formations.

MONTRER, DIFFUSER & TRANSMETTRE par des médiations autour des créations issues de résidences d'artistes, de créations artistiques qui viennent nourrir et interroger la formation.

DÉCLOISONNER les disciplines, les regards, les pratiques.

COLLECTER, CONSERVER & VALORISER en capitalisant les ressources, en les rendant accessibles à tous et en partageant les savoirs développés.

8. Modalités d'intervention

La politique culturelle est source de nouvelles approches pédagogiques. Différentes modalités d'intervention, en interaction les unes avec les autres, viennent nourrir le parcours formatif des élèves, des stagiaires et l'ensemble des personnels de l'école.

Les résidences d'artistes :

Invitation d'artistes au sein de l'Énap pour une durée variable. La co-construction entre les artistes et l'institution est centrale et réflexive.

L'acte de « faire ensemble », de bâtir du commun s'appuie sur la culture de chacun, sur le développement de la créativité, voire du poétique. Associer un processus de création au sein de l'école, dans les temps de formation et dans son écosystème relationnel, c'est promouvoir la diversité des individus qui la traversent par le prisme de valeurs communes.

Observer, expérimenter à partir de pratiques artistiques permet aussi aux élèves et stagiaires de se questionner, de croiser leur apprentissage avec des dynamiques complémentaires, d'aiguiser leurs pensées et de questionner leurs représentations et leurs pratiques. La présence d'artiste en résidence favorise la co-construction de projets transversaux et de modalités pédagogiques innovantes.

Des modalités spécifiques de formation par l'art et avec l'art :

D'après le rapport de l'UBIC (avril 2021) : « *La notion de droits culturels met l'accent sur la reconnaissance de chacun comme être de culture. Elle propose en revanche une conception de la culture comme prise en compte de l'altérité et comme ouverture à l'autre. Sur cette base, il devient possible de concevoir la question culturelle dans les formations [...] comme relevant de la construction d'un dialogue interculturel au cœur de la relation au détenu et donc au centre du métier. La dimension artistique devient alors un vecteur pour interroger son ouverture au monde et son acceptation de l'autre.* »

Retrouver l'art, la culture et le patrimoine dans un projet d'établissement (engagement local de service) pour soutenir le quotidien en détention et en milieu ouvert (ateliers de formations professionnelles, culturels, cuisines, jardins et scolaires etc), renforcer les pratiques professionnelles et soutenir les missions de chacun. L'art, la culture et le patrimoine ont leur place dans l'objectif commun de prévention de la récidive et d'insertion. Ils ne peuvent être effectifs que s'ils sont pensés dans une chaîne de coopération entre personnels pénitentiaires et partenaires institutionnels, tant dans le milieu fermé qu'en milieu ouvert.

- Construction de modules de formation initiale et continue pour les personnels de surveillance (corps du personnel d'encadrement et d'application, corps de commandement, corps des chefs de services pénitentiaires...), personnels d'insertion et de probation, personnels de direction, acteurs de la communauté pédagogique, coordinateurs culturels et enseignants.
- Accompagnement de projets d'élèves : mise en situation professionnelle à partir des compétences et aptitudes des élèves et valorisation de leur implication.

Des spectacles, des expositions, des ateliers, des écoutes, des rencontres... sont proposées pour consolider la formation et compléter les connaissances acquises. Ces propositions permettent à chacun de s'interroger sur des thématiques au cœur des pratiques professionnelles proposant un regard décalé et sensible sur ces questionnements.

- Sensibiliser aux thématiques de société grâce à l'art, la culture et le patrimoine.

Des médiations culturelles au service de la formation :

« *La culture, quels que soient les points de vue disciplinaires ou idéologiques qui l'appréhendent, se présente comme une série de médiation complexes et enchevêtrées entre l'individu et le groupe, l'imaginaire et le symbolique, le sujet et le monde. Elle oriente la perception individuelle, organise les comportements, donne un sens aux expressions subjectives et collectives en les inscrivant dans un espace et un temps vécu en commun.* »
Jean Caune, « *La médiation culturelle : une construction du lien social* »

Étymologiquement, médiation vient de « mediare » qui signifiait « être au milieu ». La médiation permet de faire le lien entre « le sujet et le monde », entre la création et le public. La médiation culturelle va au-delà de faire le lien, c'est « être parmi », « être avec » les créations, les sujets, le monde, les cultures

La médiation culturelle vient soutenir le projet artistique au service de la formation. Elle contribue ainsi à promouvoir l'Énap comme acteur de la démocratie culturelle et à garantir les droits culturels de ses usagers.

L'expérience de la médiation se renouvelle à chaque projet à différents niveaux :

- Dans la manière d'appréhender différemment la formation par l'art, la culture et le patrimoine aux missions qui incombent aux personnels de l'administration pénitentiaire. Ainsi, des objectifs communs à chaque projet permettront de développer la compréhension de l'autre, l'interconnaissance, la déconstruction des représentations et la compréhension des enjeux sociétaux.
- Dans les interactions entre les élèves et stagiaires, entre les élèves et stagiaires et les équipes de l'école, entre les élèves et stagiaires et les artistes intervenants, entre les élèves et stagiaires et le projet artistique. La médiation devenant ainsi moteur d'une approche inter-filière, dans l'interconnaissance professionnelle et culturelle.
- Au-delà des articulations entre la création, la diffusion et la réception, la médiation culturelle vient nourrir l'imaginaire et le sensible des individus permettant ainsi de créer des temps et espaces partagés, indispensables au fondement d'une culture commune.

II. ORIENTATIONS PRIORITAIRES

1. Art, culture, patrimoine et formation

Institutionnaliser à l'Énap, à moyen terme, un lieu NATIONAL de création, d'expérimentation, de transmission et de ressources Culture & Justice, c'est reconnaître le capital existant ci-après. Ce lieu jouera un rôle majeur dans l'interconnexion et l'activation d'un écosystème Culture & Justice sur le territoire national.

- **Des enjeux de formation initiale :**

- Inscrire la culture dans les parcours de formations initiales de tous les personnels de surveillance, d'insertion et de probation et de direction.
- Évaluer l'implication des élèves dans toutes les formations culture et leur compréhension des enjeux en matière de prévention de la récidive et d'insertion au regard de leurs missions.
- Impliquer les élèves dans des projets collectifs pour mettre en avant leur savoir-faire et savoir être et/ou acquérir des compétences professionnelles.

- **Des enjeux de formation continue :**

Les participants aux formations continues « Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire » ont évolué avec les pratiques du terrain. Les coordinateurs culturels sont devenus majoritaires. La pluralité des profils des participants à ces formations est un atout majeur de transversalité de l'art et de la culture.

- Créer une formation spécifique pour les coordinateurs culturels en lien avec la direction de l'administration pénitentiaire.

- Renforcer les propositions de formations tout au long de la vie, auprès de toutes les catégories de personnels, à partir de l'expérience de chacun.

- Créer des temps fédérateurs, espaces de culture commune et de réflexivité, auprès notamment des chargées culture des directions inter-régionales en lien avec le ministère de la Culture, la direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Énap.

- Proposer, à partir des créations artistiques et culturelles de l'école et du terrain, des outils formatifs et/ou pédagogiques.

- Développer des outils numériques collaboratifs via « MoodÉnap », la plate-forme de formation à distance de l'Énap.

2. Art, culture, patrimoine et territoires

L'action d'une politique interministérielle Culture/Justice rattachée à un établissement public de formation national s'enrichit de son environnement social, économique, éducatif. Elle ne peut prendre tout son sens qu'en s'intégrant dans le territoire auprès de partenaires locaux et nationaux. Cette politique croise des enjeux pédagogiques et sociétaux.

- **Des enjeux internes et territoriaux :**

- Permettre aux élèves d'être acteurs de leur formation en décroissant leur projet auprès des différentes filières de formations et en travaillant avec des partenaires locaux.

- Soutenir les dynamiques transversales entre les différents espaces culturels de l'Énap par une cohérence des projets.

- Faire vivre le partenariat local notamment auprès des institutions culturelles de l'agglomération, du département et les politiques de l'état (Préfecture).

- **Des enjeux internes et régionaux et nationaux :**

- Faire vivre la convention signée entre le ministère de la Culture et l'Énap.

- Renforcer la collaboration avec des chargés de mission culture de la DAP et des DISP.

- Consolider les liens de l'Énap avec les réseaux professionnels art et culture.

3. Art, culture, patrimoine et ressources

- **La médiathèque Gabriel Tarde :**

La médiathèque Gabriel Tarde de l'Énap propose à ses publics (élèves, stagiaires, personnels de l'Énap et chercheurs) un fonds documentaire spécialisé dans le domaine carcéral et l'exécution des peines : droit pénitentiaire, procédure pénale & criminologie. Des thématiques associées (psychologie, sociologie, travail social...) complètent ces ressources documentaires. La médiathèque assure la gestion, la conservation et la valorisation de ses collections documentaires à travers de nouvelles acquisitions, la constitution de dossiers documentaires et de bibliographies thématiques, et la mise en place d'animations culturelles pour les différents publics. La valorisation de ces ressources se fait également de manière numérique, via un portail documentaire dédié. La médiathèque est également partie prenante de l'action pédagogique de l'école, en proposant au public de formateurs un fonds documentaire et des outils pédagogiques dédiés. Par ses différentes missions, elle participe ainsi de l'accès et de la diffusion de la culture sur le site de l'Énap.

Ses missions principales sont :

- Assurer l'accueil et l'accompagnement des différents usagers (élèves, stagiaires, personnels et chercheurs extérieurs) ;
- Assurer la gestion, le développement et la mise en valeur des différents fonds documentaires (fonds juridiques, fonds « loisirs », fonds de productions culturelles réalisées en détention) ;
- Réaliser et diffuser une veille documentaire régulière et approfondie sur les thématiques associées aux formations dispensées à l'Énap ;
- Effectuer des recherches documentaires sur demande des usagers ou en anticipant les besoins à venir ;
- Créer et diffuser des produits documentaires enrichis (bibliographies, dossiers documentaires, bulletins de veille, lettres d'information, catalogues spécialisés...) ;
- Former les usagers à la recherche documentaire juridique et aux outils documentaires mis à disposition des usagers.
- Mettre en œuvre tout au long de l'année des animations culturelles pour les usagers (projections de films, animations BD/romans, expositions au sein de la médiathèque...) en lien avec le service de l'UCACE.

Ses ressources sont :

- La médiathèque s'appuie sur un fond documentaire de près de 24.000 ouvrages contemporains et 20.000 anciens.
- Elle propose également à ses lecteurs une centaine de titres spécialisés (presse et revues juridiques), et des abonnements à plusieurs bases de données documentaires (Dalloz, Lexis Nexis et Europresse).
- Un portail numérique permet la consultation en ligne de certains ouvrages. Un fonds documentaire dit de « loisir » est également mis à disposition des usagers : romans, BD, DVD fiction ou encore jeux de société.
- La médiathèque possède enfin un fonds documentaire très spécifique, celui des productions culturelles réalisées en détention : ce fonds, d'environ 1400 documents, propose aux stagiaires, personnels pénitentiaires et acteurs culturels de terrain une base de données, qui tend à être la plus exhaustive possible, sur les créations culturelles et artistiques réalisées lors des activités proposées aux personnes incarcérées. Les productions (livres, films, documents sonores, cartes postales, ...) répertoriées et/ou conservées par la médiathèque bénéfici-

cient des mêmes conditions de prêt que les autres documents de la médiathèque, sous réserve du respect des droits moraux et patrimoniaux attachés aux œuvres.

- **Le Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines (CRHCP) :**

Ses missions sont :

Mener et développer auprès de nos publics, élèves, stagiaires, professionnels et chercheurs, une politique de valorisation à caractère scientifique, pédagogique et culturelle :

- Des fonds documentaires historiques et thématiques sur les crimes et les peines en s'appuyant sur les nouvelles technologies (numérisation, base documentaire, bibliothèque virtuelle, sites intranet et internet...) et les partenariats internes et externes.
- De la collection pénitentiaire (1 500 objets, mobiliers, effets, œuvres d'art...) lors des visites de l'Espace Pierre Cannat proposées aux promotions et aux visiteurs extérieurs, des expositions :

- Contribuer à la préservation et la valorisation du patrimoine et de la mémoire pénitentiaires par la collecte d'objets, de documents, de photographies, la réalisation de reportages dans les établissements fermés ou en cours de fermeture et le recueil de témoignages de personnels pénitentiaires ayant marqué l'histoire de l'institution.

- Piloter, dans le cadre du pôle histoire, les enseignements d'histoire et superviser les actions et animations proposées aux élèves et stagiaires autour de l'histoire pénale et pénitentiaire et de ses ressources documentaires ou muséologiques afin d'une culture pénitentiaire.

Le CRHCP est devenu, au fil du temps, un centre national de référence sur l'histoire des crimes et des peines, de la mémoire et du patrimoine pénitentiaires. Exemple unique en France dans un établissement public de formation national, il est connu à l'extérieur des professionnels du ministère de la justice et reconnu par de multiples partenaires locaux, nationaux et internationaux comme le prouvent de nombreuses conventions de prêt signées avec l'Enap et sollicitations de recherches.

À l'avenir, les enjeux du CRHCP s'inscrivent dans le cadre du futur pôle aquitain de criminologie appliquée que rejoindront les fonds documentaires historiques et la collection pénitentiaire (un espace muséal est prévu pour l'accueillir) et devraient se porter sur les axes suivants :

- Élargir la connaissance de l'histoire de l'institution et de ses métiers à un plus large public.
- Développer les travaux de recherche sur l'histoire pénale et pénitentiaire, de la prévention du crime et de la récidive.
- Développer les réseaux professionnels, universitaires et institutionnels (culturels et artistiques notamment) autour du patrimoine documentaire et muséologique de l'Énap.